

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DU Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée

- > Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation initiale, Formation professionnelle
- > Formation à distance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

Vivre plus longtemps représente un gage de progrès, mais aussi un défi constant si l'on souhaite préserver indépendance, autonomie et qualité de vie. Du fait des progrès de la santé et de l'augmentation de l'espérance de vie, nous sommes aujourd'hui confrontés à quatre grandes transitions :

- 1) une transition démographique (augmentation du nombre et de la proportion des personnes âgées),
- 2) une transition épidémiologique (apparition de personnes âgées « fragiles » du fait d'une accumulation de pathologies chroniques évoluées, d'une perte d'indépendance et d'autonomie associées à une modification des liens sociaux et familiaux),
- 3) une transition économique (nouveaux coûts liés à la prise en charge médico-sociale des personnes âgées fragilisées, et au développement d'un nouveau secteur de l'économie),
- 4) et enfin une transition sociétale (vieillesse des aidants naturels, place de chaque acteur [politique, professionnel ou usager] dans le bien-vieillir des personnes âgées).

Aujourd'hui, et plus encore dans le futur, tous les professionnels de santé seront amenés à s'occuper de personnes âgées. Afin de favoriser et préserver, à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, la mobilité, les capacités cognitives, l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées, les personnels de santé ont besoin d'acquérir et/ou d'approfondir leurs connaissances et compétences dans ce domaine spécifique.

Objectifs

- Comprendre les différentes situations et mécanismes de perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.

- Former les professionnels de santé aux différentes approches permettant de préserver l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.
- Former les professionnels de santé à la prévention et la prise en charge des chutes et des chuteurs.

Organisation

Contrôle des connaissances

Contrôle terminal reposant sur la soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.

Admission

Conditions d'admission

[📄 Candidature du 11 mars au 15 juin 2025](#)

Public cible

- Les professionnels de santé (ergothérapeutes, infirmiers diplômés d'état, masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état, médecins, orthophonistes, pharmaciens, psychomotriciens)
- Toute personne n'entrant pas dans les catégories précédentes sur examen de son dossier par le responsable de la formation : aide-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie... (y compris les personnes non titulaires du baccalauréat)
- Les étudiants du 3ème cycle des études médicales

Droits de scolarité

- 2205 euros (+ droits universitaires)
- 672 euros (+ droits universitaires) pour les internes.

Possibilité de demander une prise en charge auprès de l'ANFH, FAF PM, FIF-PL, ACTALIANS, ANDPC,...

Capacité d'accueil

minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par an

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Cédric Annweiler

✉ cedric.annweiler@univ-angers.fr

Contact administratif

Adeline Roulière

☎ 02 41 73 58 54

✉ adeline.rouliere@univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers